

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-1843

présenté par

M. Iordanoff, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain,
M. Fournier, Mme Garin, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini,
M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi,
M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Justice »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Justice judiciaire	0	0
Administration pénitentiaire	0	0
Protection judiciaire de la jeunesse	0	0
Accès au droit et à la justice	100 000 000	0
Conduite et pilotage de la politique de la justice	0	100 000 000
Conseil supérieur de la magistrature	0	0
TOTAUX	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe écologiste souhaite que toutes les victimes soient assistées d'un avocat lors des auditions au titre de l'aide juridictionnelle (AJ).

A ce jour, il n'existe pas de ligne d'indemnisation, via l'AJ, de l'intervention de l'avocat auprès de la victime au stade de l'enquête, si l'on excepte l'assistance lors des confrontations ou d'une séance d'identification des suspects.

Alors que ce droit a été réaffirmé dans le code de procédure pénale en 2022, le groupe écologiste estime que la victime devrait pouvoir solliciter cette aide juridictionnelle pour garantir son assistance par un avocat lors des auditions auxquelles elle est confrontée.

Cette extension de l'AJ permettrait notamment un meilleur accompagnement des victimes de violences intrafamiliales, comme le rappelle le rapport Plan Rouge Vif.

Nous proposons donc d'augmenter de 100 millions d'euros l'enveloppe dédiée à l'action 01 "Aide juridictionnelle" du programme 101 "Accès au droit et à la justice" et d'abaisser du même montant l'action 04 "Gestion de l'administration centrale" du Programme 310 "Conduite et pilotage de la politique de la justice". Nous demandons à ce que le Gouvernement lève ce gage.